



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONVENTION PRÊT PHOTO POUR EXPO FONDERIE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0036-2026 en date du 20 mars 2026 portant élection des Adjointes au Maire
VU l'arrêté n°0552-206 en date du 17 août 2026 portant délégation à M. Julien TIMON, 3ème Adjoint, ;

CONSIDÉRANT l'importance du fonds photographique sur la Fonderie des Ardennes possédé monsieur Benoît Leroy dans le cadre de la valorisation du patrimoine industriel de la Ville

CONSIDÉRANT le projet d'exposition sur la Fonderie des Ardennes en 2027

Le Maire décide d'emprunter à titre gracieux, jusqu'au 30 septembre 2027, à monsieur Benoît Leroy un lot de 98 photographies tirées sur papier, sur la Fonderie des Ardennes pour un projet d'exposition prévue lors de l'été 2027 et réalisée par le service patrimoine de la Ville.

Fait à Pont-Audemer, le 26 août 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON

